



20^{ème} Session Consultative du Pré-Sommet Sur l'intégration du Genre dans l'Union Africaine

**10-11 Juillet, 2012
Addis-Abeba, Ethiopie**

RECOMMANDATIONS

Nous, représentants des organisations féminines de la société civile et femmes leaders africaines, réunis sous l'égide de la Campagne « le Genre : Mon agenda » (GIMAC) à l'occasion de la 20^{ème} Session Consultative du Pré-Sommet sur l'intégration du Genre dans l'Union Africaine, les 10 et 11 juillet 2012 à Addis-Abeba en Ethiopie, sous la coordination de Femmes Africa Solidarite (FAS), en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Direction Genre, Femmes et Développement de la Commission de l'Union Africaine, avec l'appui de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), la Fondation Mo Ibrahim, ONU Femmes, Urgent Action Fund (UAF), Ipas Africa Alliance, Sirleaf Market Women's Fund et les Ministères des Affaires Etrangères de la Finlande, de la Norvège et de la Suède ;

Accueillant avec satisfaction la décision des Chefs d'Etat et des Gouvernements africains de dédier la 19^{ème} session du Sommet de l'Union Africaine au thème « Renforcement du commerce intra-africain » ;

Exprimant notre appréciation à la Commission de l'Union Africaine et plus particulièrement les Départements de l'Economie rurale et l'agriculture, de Paix et sécurité ainsi que du Genre, Femmes et Développement pour l'appui apporté à GIMAC ;

Ayant délibéré sur l'urgente nécessité d'intégrer les femmes et les jeunes dans le débat actuel sur les questions d'intérêt pour le continent africain à savoir l'intégration régionale et le commerce transfrontalier, les femmes dans l'agriculture, les femmes, la paix et la sécurité, la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, les violences faites aux femmes dans les situations de conflits et post-conflits ;

Réitérant la détermination et l'engagement du GIMAC à assurer le suivi, évaluer et présenter un rapport sur les mesures prises par les Etats membres de l'Union Africaine en vue d'assurer le respect des droits de la femme et notamment la mise en œuvre de la Déclaration solennelle pour l'égalité de

genre en Afrique (2004) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo – 2003) ;

Rappelant les engagements pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique en mettant en œuvre la Déclaration solennelle sur l'égalité de genre en Afrique et en ratifiant le Protocole de Maputo ;

Reconnaissant les efforts de l'Union Africaine qui a proclamé la décennie 2010-2020 « Décennie de la Femme Africaine » afin de promouvoir l'égalité de genre et le progrès de la femme africaine dans toutes les sphères de la société ;

Saluant les efforts déployés par l'Union africaine et les Nations-Unies en vue de résoudre les conflits au Mali, en République démocratique du Congo, en Guinée Bissau, au Soudan, au Sud Soudan, en Somalie, en République Centrafricaine et ailleurs sur le Continent ;

Demandons instamment au 19^{ème} Sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement et aux autres parties d'examiner et d'adopter les recommandations suivantes :

A. ETATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE

I. Ratification du Protocole de Maputo et présentation de rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle

- a. Les Etats membres n'ayant pas encore soumis leur rapport sur la Déclaration solennelle et ceux qui n'ont pas encore ratifié le Protocole de Maputo devraient le faire avant le prochain Sommet de l'Union Africaine afin de démontrer leur attachement à l'égalité des genres au sein de l'Union Africaine.
- b. Tenir un second débat des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur la question du Genre lors du prochain Sommet de l'Union africaine.

II. Renforcement du commerce intra-africain

- c. Inclure les femmes dans les processus de négociation commerciale, accroître leur accès à l'information et à la technologie afin d'assurer leur accès aux opportunités de commerce et aux nouveaux marchés et ainsi accroître le potentiel de satisfaire aux quotas commerciaux.
- d. Renforcer les capacités des femmes afin qu'elles prennent part au commerce inter-frontalier et protéger le droit à la propriété intellectuelle des femmes notamment dans le secteur de l'artisanat traditionnel.

- e. Assurer l'équilibre hommes-femmes dans le leadership des institutions publiques et privées qui influencent la politique commerciale et les questions relatives au commerce en Afrique, et renforcer les capacités des décideurs et des organes chargés de la mise en œuvre des politiques de manière à intégrer les questions relatives au genre dans tous les dialogues politiques.

III. Les femmes dans l'agriculture

- f. Renforcer la législation permettant aux femmes d'accéder à la propriété foncière et améliorer leur accès aux ressources et aux services.
- g. Promouvoir l'utilisation appropriée des TIC, notamment les téléphones mobiles et les médias en vue de fournir aux femmes agricultrices des informations ponctuelles sur les prix, sur les produits agricoles disponibles sur le marché.

IV. Paix et Sécurité

- h. Inclure les femmes dans les processus de médiation pour la paix et dans les systèmes d'alerte précoce et s'assurer que toutes les parties sont tenues responsables des crimes et des violations des droits de l'homme commis durant les conflits conformément aux instruments de droit international et aux protocoles de protection des femmes et des enfants lors de conflits.
- i. Criminaliser et punir les violences sexuelles faites aux femmes et intégrer la prise en charge des traumatismes psychologiques liés à ces violences et celles liées à la santé de la reproduction dans les plans d'action nationaux et régionaux et allouer les ressources nécessaires pour permettre une mise en œuvre efficace de ces plan d'action.
- j. Initier des actions décisives et inclusives pour résoudre les conflits qui affectent le Mali, la Guinée Bissau, le Soudan, le Sud Soudan, la Somalie et la République Démocratique du Congo, en favorisant les processus de paix et de réconciliation durable.
- k. Encourager les femmes africaines à se présenter aux élections et demander aux Etats de prendre les dispositions nécessaires pour garantir des élections pacifiques et transparentes avec une participation active et effective des femmes.

B. COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

- l. Nommer une Représentante spéciale de l'Union Africaine sur les questions relatives aux Femmes, à la Paix et à la Sécurité et recruter des conseillers en *genre* dans toutes les missions de maintien de la paix de l'UA afin de s'assurer que cette dimension est prise en compte dans toutes les opérations.

- m. Renforcer la collaboration avec la Société civile, particulièrement les organisations féminines et s'assurer que les préoccupations relatives à l'égalité hommes-femmes font partie des décisions prises.

C. ENGAGEMENTS DE GIMAC

Les membres du GIMAC réunis à cette 20^{ème} Session consultative prennent les engagements suivants :

- n. Utiliser l'index de surveillance de la Déclaration solennelle pour produire des rapports parallèles et continuer à reconnaître les pays qui se démarquent dans la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.
- o. Assurer l'intégration des jeunes dans les activités de la Campagne GIMAC.
- p. Effectuer des missions de solidarité de haut niveau dans les pays africains en crise ou en situation post-conflits, notamment le Mali, la Guinée Bissau, la République démocratique du Congo et la République Centrafricaine.

Fait à Addis-Abeba, Ethiopie

Juillet 2012

La Campagne « le Genre : Mon agenda »